

69ème jour de grève des EdS de Partage : Licenciement collectif de 17 EdS de Cyclotri Manifestation devant le bureau de la Conseillère d'Etat

En ce moment même - 14h30 lundi 28 octobre -, exaspérés par l'inaction du département, le SIT et les grévistes sont en manifestation devant le bureau de la Conseillère d'Etat. Ils demandent que l'Etat assume ses responsabilités et accepte une entrevue urgente.

Lettre du SIT à la cheffe du DSE sur notre site :

http://sit-syndicat.ch/spip/IMG/pdf/2013-10-28_Lettre_a_Mme_Rochat_Partage.pdf

Le licenciement collectif des 17 employés de Cyclotri est abusif et doit être invalidé.

Les communes résilient les conventions de collaboration avec Partage pour la fin de l'année. Cyclotri et la sous-traitance à bon marché de tâches publiques de voirie cessent enfin. Plus personne ne devra monter sur un engin inadapté pour la levée des ordures avec un salaire de misère. Cette victoire d'étape est à saluer. Mais la suite est tout aussi importante : quel avenir, quel emploi pour les employés de Cyclotri ? Partage a prononcé le licenciement des employés de Cyclotri sans respecter la procédure de licenciement collectif et sans que l'OCE ne bouge le plus petit doigt. Il a refusé la présence du syndicat, pourtant dûment mandaté par les employés concernés, dans les consultations obligatoires en cas de licenciement collectif. La séance du 24 octobre n'a ainsi duré que 15 minutes, le temps de protocoler que les lettres de licenciement seraient expédiées le jour même et de balayer sans arguments que la demande des employés et du SIT d'ouverture des comptes de Partage et d'atténuer les conséquences du licenciement par un plan social n'est pas envisageable.

Au vu des irrégularités dans la procédure de consultation, le SIT demande que l'OCE intervienne pour faire annuler les licenciements prononcés et favoriser les discussions pour amener les parties à la conclusion d'un plan social. Plan social auquel l'Etat, qui a mis les EdS à disposition de Partage pour des activités interdites par la loi et verse une grande part du salaire, est appelé à participer.

Ce n'est pas aux EdS de Cyclotri de payer les conséquences de cette expérience malheureuse de sous-traitance de tâches publiques, mais à ceux qui l'ont organisée et cautionnée, en dépit de son illégalité !

Isabel, sors du bois ! L'Etat doit assumer ses responsabilités

L'inaction du département exaspère le SIT et les grévistes. Le 21 octobre, le SIT a écrit un courrier à la cheffe du département et demandé une entrevue urgente pour débattre entre autre des mesures à mettre en place pour le reclassement des EdS de Cyclotri menacés d'un licenciement collectif à cause de la cessation de l'activité. Qu'a répondu le département ? Qu'il décidera des suites à donner à la fin du processus de médiation en cours ! Ce processus, dont la première étape consiste en une enquête pour établir les faits, va encore se poursuivre

pendant plusieurs semaines ! Les licenciements sont prononcés abusivement, le partenariat social n'est pas respecté, le département renvoie les décisions aux calendes ?

Le SIT et les grévistes manifestent leur colère devant les bureaux de la cheffe du département et exigent des décisions tout de suite.

Privés du soutien de l'OCE pour un reclassement pour avoir osé faire grève ?

Ce qui met le plus en colère les grévistes, c'est que l'inaction du département bloque le soutien qu'ils sont en droit d'attendre de la part de l'OCE pour un reclassement. Ils demandent que, sans tarder, l'OCE désigne des conseillers en emploi qui les reçoivent pour les soutenir dans les recherches d'emploi, valoriser les compétences acquises, proposer les formations adéquates, favoriser leur placement rapide sur le marché de l'emploi en recourant aux aides prévues à cet effet par les lois.

Les grévistes se sentent méprisés par le renvoi à plus tard du soutien de l'OCE. Ils ont subi un sous-emploi, avec un sous-salaire, une sous-procédure de licenciement collectif et maintenant, parce qu'ils sont les acteurs d'une grève qui dérange, ils seraient privés du soutien précoce de l'OCE pour leur reclassement ?

Les EdS et les grévistes ont les mêmes droits que les autres travailleurs, et doivent pouvoir bénéficier du soutien de l'OCE tout de suite!

Pour le SIT

Thierry Horner, secrétaire syndical
Tél : 022 818 03 00

Manuela Cattani, cosecrétaire générale
Tél : 022 818 03 00

